

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1335

30 mai 2008

SOMMAIRE

81 VH Holding S.à r.l.	64041	Islali Invest S.A.	64041
Accent S.A.	64037	Julius Baer (Luxembourg) S.A.	64042
Adagio Business Center	64061	Kabuki S.A.	64080
Arctic Vision S.à r.l.	64036	Link Engineering S.A.	64038
Aura Europe S.A.	64044	Luxelife S.à r.l.	64038
BigBoard Holding S.A.	64035	Mascotte S.A.	64036
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.	64039	Mayo Holding S.à r.l.	64080
Cablecom Luxembourg S.C.A.	64037	Megaland Holding S.à r.l.	64059
Chap Audit S.A.	64035	MOOR PARK MB 19 Norderstedt S.à r.l.	64060
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.	64041	MT Holding S.à r.l.	64043
CSI Luxembourg S.à r.l.	64040	Phantex Holding S.A.	64035
CV Luxco S.à r.l.	64038	ProLogis Spain XXVI S.à r.l.	64074
EBH Holding S.à r.l.	64040	ProLogis Spain XXX S.à r.l.	64068
E.M.E.S.	64060	Restaurant Le Trésor S.à.r.l.	64074
Eurofund	64043	Royal Estate S.A.	64034
Exane Funds 2	64042	Serengeti S.A.	64043
Fondex Holding S.A.	64034	Superbricolux S.A.	64040
Henderson Fund Management (Luxem- bourg) S.A.	64039	Telemarket S.A.	64044
Henderson Management S.A.	64042	UBS ETF	64037
HG Patrimoine S.A.H.	64034	Varhin S.A.	64036
Innova Financial Holding S.à r.l.	64039	Ventos S.A.	64079

HG Patrimoine S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 109.721.

Société constituée suivant acte notarié du 21 juillet 2005.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 mai 2008

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Charles Heydel demeurant à 31, rue des Marguerites, F-57200 Sarreguemines,
- Madame Nicole Grandadam demeurant à 31, rue des Marguerites, F-57200 Sarreguemines.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement 2 nouveaux administrateurs, à savoir:

- Madame Carla Machado, comptable, né le 11/09/1975 et demeurant à L-6225 Altrier 8, Op der Rausch,
- Monsieur Gilles Apel, comptable, né le 14/06/1979 et demeurant à L-5421 Erpeldange 2a, rue de Rolling.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

René Moris / Gilles Apel / Carla Malachado

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061071/1801/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Royal Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.537.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 mai 2006

Résolution

L'assemblée accepte la démission du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Rockenbrod Paul, demeurant à L-1713 Luxembourg, 168, rue Hamm, et nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiscalité Immobilière S.A., avec siège social à L-6975 Rameldange, 28 am Boumert, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Rockenbrod Bernard.

Référence de publication: 2008061070/1801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Fondex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 72.402.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 29 avril 2008

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, approuvant les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061343/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01956. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Chap Audit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.
R.C.S. Luxembourg B 74.874.

La société PLAZA LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 74.882, nommée administrateur de la société CHAP AUDIT S.A., en date du 28 septembre 2000, a désigné Monsieur Jan Van Holsbeeck, né le 10 novembre 1965 à Alost (Belgique), employé privé, demeurant 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg comme représentant permanent pour la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2007.

CHAP AUDIT S.A.
T. MEGANCK
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008061333/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.383.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 30 avril 2008, que la démission du Commissaire aux comptes, la société Certifica Luxembourg S.à.r.l., RC B 86770, a été acceptée avec effet au 9 avril 2008.

A été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet rétroactif au 9 avril 2008, la société KPMG, RC B 103065, avec adresse au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008061323/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Phantex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 72.410.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 29 avril 2008

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert WILDGEN, Maître Pierre METZLER et Maître François BROUXEL est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061344/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Varhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.061.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 09 mai 2007 qui se tiendra extraordinairement le 19 juillet 2007

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mr Bruno TREZZA et Mme Laura MONTANA TREZZA et de l'administrateur et administrateur Délégué Mme Luisella MORESCHI ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Le siège social du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited a été transféré au 77, Strovolou, Strovolos Center Office 204, 2018 STROVOLOS à Chypre.

Le 26 mars 2008.

Pour VARHIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008061292/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Mascotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.294.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2007 tenue extraordinairement le 11 février 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Madame Angela CINARELLI, administrateurs de catégorie A et Mme Patricia JUPILLE, Mme Frédérique VIGNERON, administrateurs de catégorie B ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2013.

Le siège social du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited a été transféré au 77, Strovolou, Strovolos Center Office 204, 2018 STROVOLOS à Chypre.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Pour MASCOTTE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008061297/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Arctic Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1944 Luxembourg, 8, rue Franz Liszt.
R.C.S. Luxembourg B 134.550.

—
L'an deux mille huit, le dix avril.

L'associé unique décide du transfert de siège social du 106, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, au 8, rue Franz Liszt, L-1944 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour Arctic Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Rune THORVALDSEN

Associé unique

Référence de publication: 2008061512/3800/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Cablecom Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 43.884.010,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.889.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 393 du 13 avril 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cablecom Luxembourg S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008061521/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01891. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Accent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 86.206.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 15 avril 2008 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

Administrateurs:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- EURAUDIT Sarl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061386/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Faisant suite à une résolution circulaire du 9 Novembre 2007, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Monsieur ASHMENT Ian, Apartment 16, Victoria House, 25 Tudor Street, EC4Y 0DD London (United Kingdom)

En remplacement de:

Monsieur JACOBS Andreas, 48-50, Aeschenvorstadt, 4051 Bâle (SUISSE)

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 28 Avril 2008.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008061322/1229/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Luxelife S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 136.314.

En vertu d'un contrat de cession conclu sous seing privé en date du 15 mars 2008, les associés de la société sont désormais:

- Dominique HOULLE, née le 10/02/1961 à Forbach (F) et demeurant 11, rue Pierre Perrat à F-57000 Metz: 25 parts sociales

- Philippe PILATI, né le 14/12/1968 à Amnéville (F), demeurant 15, rue du 19 novembre 1944 à F-57070 St Julien-lès-Metz: 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008061304/607/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.573.959,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

Suite à un transfert de parts sociales conclu en date du 24 janvier 2008, El Tejar Ltd (anciennement Campos Verdes Ltd) a transféré 753.215 (sept cent cinquante-trois mille et deux cent quinze) de ses parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société CV Luxco SARL (la «Société») à la société:

TK-RA Sechste Beteiligungs GmbH, une société de droit autrichien, enregistrée au près du registre de commerce de Vienne sous le numéro HRF FN 297344, avec son siège social au 8, Teinfalstrasse, 1010 Vienne, Autriche.

TK-RA Sechste Beteiligungs GmbH, est détenteur de 753.215 (sept cent cinquante-trois mille et deux cent quinze) parts sociales de la Société suite à ce transfert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 mars 2008.

Johan Dejans / Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008061330/5770/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Link Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.276.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.05.08.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008061537/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10165. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.392.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 28 avril 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Kate O'Neill, M. Jeremy Vickerstaff et de M. John Sutherland pour une nouvelle période venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

BNP PARIBAS SECURITES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008061393/3085/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.923.

—
Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2008, le comité de gestion de la société d'investissement à capital variable 'BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.' a pris les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable 'Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.' est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2009:

BROWN BROTHERS HARRIMAN (Luxembourg) S.A.

Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprise, est reconduit jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008061391/801/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.117.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

—
Monsieur Christophe DAVEZAC, Gérant A et Monsieur David FISHER, Gérant B, de la Société INNOVA FINANCIAL HOLDING S.à r.l.,

attestent par la présente que les gérants B, Messieurs David FISHER, Krzysztof KULIG et Robert CONN, ont transféré leur adresse professionnelle au Rondo ONZ 1, 35th Floor, 00-124 Varsovie, Pologne.

Géraldine SCHMIT / David FISHER

Gérante A / Gérant B

Référence de publication: 2008061619/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

EBH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 90.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.034.

—
Madame Géraldine SCHMIT, Gérante A et Monsieur Andrzej Michal BARTOS, Gérant B, de la Société EBH HOLDING S.à r.l.,

attestent par la présente que les gérants B, Messieurs Andrzej Michal BARTOS et Robert CONN ont transféré leur adresse professionnelle au Rondo ONZ 1, 35th Floor, 00-124 Varsovie, Pologne.

Géraldine SCHMIT / Andrzej Michal BARTOS

Gérante A / Gérant B

Référence de publication: 2008061623/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Superbricolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.798.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 18 mars 2008

Les administrateurs de la société anonyme SUPERBRICOLUX SA ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de nommer Monsieur Thierry Adam, demeurant rue Devant la Croix, 3, à B-6747 CHATILLON au poste de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Pour SUPERBRICOLUX S.A.

VO CONSULTING LUX

4, rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Mandataire, Bureau d'expertise comptable

Signature

Référence de publication: 2008061652/1427/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

CSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.026.900,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.751.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

En date du 5 mai 2008 l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Ira Kaplan en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2008,
 - de nommer Monsieur John Per Brodin, né le 2 octobre 1961 à Illinois, Etats-Unis ayant comme adresse, Cricket Lane 10, St. Louis, MO, Etats-Unis, en tant que gérant de la Société avec effet au 5 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

CSI Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008061681/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de lire que:

- M. Michel Bon est administrateur de catégorie A;
- M. Bernard Izérable est administrateur de catégorie C;
- M. Pascal Viginier est administrateur de catégorie C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2008.

Pour Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061685/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Islali Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 74.930.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 avril 2008

- L'Assemblée a accepté la démission de l'Administrateur Monsieur Stefano GIUFFRÀ.
- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire en appelant la société IRMAN LUX S.A., société anonyme ayant son siège social L-1226, Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008061696/1921/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

81 VH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.092.

Extrait des résolutions des associés du 24 avril 2008

Les associés de 81 VH Holding S.à r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de catégorie A de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

* Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

* Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008061134/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Henderson Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 22.848.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 28 avril 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Kate O'Neill, M. Jeremy Vickerstaff et de M. John Sutherland pour une nouvelle période venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008061394/3085/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Exane Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.732.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée») tenue dans les locaux de
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG le jeudi 24 avril 2008*

Résolution 5

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Philippe Sanlaville, Lionel Assoun et Hervé Ragagnon pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2009.»

Résolution 6

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat de réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers Sàrl, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2009.»

Signatures.

Référence de publication: 2008061396/3085/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Julius Baer (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.535.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrats gehalten in englischer Sprache
am 27. Februar 2008 um 15.00 Uhr*

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Andrew Hanges zum 26.02.2008 und Roman Aschwanden zum 27.02.2008 zur Kenntnis, und beschließt die Kooptation von Martin Jufer und Daniel Kornmann, beide mit professioneller Adresse in Zürich, Hohlstrasse 602, als neue Verwaltungsratsmitglieder.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008061660/6449/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

MT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 100.807.

—
ATTESTATION

Monsieur Fabio MAZZONI, Gérant de la Société MT HOLDING S.à r.l.,
atteste par la présente que Monsieur Krzysztof KRAWCZYK, gérant, a transféré son adresse professionnelle au Rondo
ONZ 1, 35th Floor, 00-124 Varsovie, Pologne.

Fabio MAZZONI
Gérant

Référence de publication: 2008061662/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Serengeti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 99.250.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 06 mars 2008

1. les actionnaires acceptent la démission de l'administrateur Alpha Management S.A., et de le remplacer par Monsieur Ingor Meuleman, demeurant professionnellement 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

2. les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit Monsieur Marc Schintgen et la société KITZ S.A., ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Alpha Expert S.A., pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061389/777/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Eurofund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 58.019.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 10 octobre 2007

«Le conseil d'administration (le "Conseil") de la Société prend note et accepte la démission de M. Sébastien Lecaudey de son poste d'administrateur de la Société avec date d'effet au 31 octobre 2007.»

«Suite à cette démission, le Conseil décide de nommer en remplacement, avec date d'effet au 31 octobre 2007, M. Frank Roden, Head of Global Funds Services, BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Luxembourg, administrateur de la Société, pour un terme devant expirer à la prochaine assemblée générale des actionnaires.»

Pour copie conforme
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2008061397/3085/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Telemarket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.992.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008062449/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Aura Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 125.469.

—
In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Aura Europe S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 19, rue Sigismond in L-2537 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.469 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Mr Jean-Seckler, notary residing in Junglinster, on 13 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N ° 956 of 23 May 2007.

The Meeting is chaired by Sabrina Mahlous, lawyer, residing in 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, residing in 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Natalie Guelfi, lawyer, residing in 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholder of the Company represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the shareholder represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 310 (three hundred and ten Euros) each, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholder represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to, the Meeting;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Splitting of the 100 (one hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 310 (three hundred and ten Euros) each into 31,000,000 (thirty-one million) shares with a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each.

(3) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 69,000 (sixty-nine thousand Euros), in order to bring the nominal share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 31,000,000 (thirty-one million) shares with a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each, to an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros), represented by 100,000,000 (one hundred million) shares, by the issue of 69,000,000 (sixty-nine million) new shares of the Company.

(4) Subscription and payment of the share capital increase by Aura Investments Limited by way of a contribution in cash.

(5) Empowerment to the board of directors of the Company to increase the Company's share capital and to waive or to limit the preferential subscription rights of the shareholder(s).

(6) Appointment of Boaz Misholi and Joseph Saliah as directors of the Company.

(7) Amendment to the share register of the Company in order to register the above changes and power and authority to sign said register.

(8) Amendment, renumbering and restatement of the articles of association of the Company in their entirety.

(9) Miscellaneous.

III. after deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder of the Company represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to split the existing 100 (one hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 310 (three hundred and ten Euros) each into 31,000,000 (thirty-one million) shares with a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each.

As a consequence, the Meeting resolves that article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) shall be amended to reflect such change and shall read as set forth in the eighth resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 69,000 (sixty-nine thousand Euros), in order to bring the Company's subscribed share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 31,000,000 (thirty-one million) shares with a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each, to an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros), represented by 100,000,000 (one hundred million) shares, by way of the issue of 69,000,000 (sixty-nine million) new shares of the Company with a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to record the subscription and full payment of the share capital increase resolved under the third resolution above as follows:

Subscription - Payment

The sole shareholder of the Company, Aura Investments Ltd, with registered office in 72 Pinchas Rosen Road, Tel-Aviv 69512 (Israel), registered with Israeli Companies Registrar under the number 52-003827-4, represented by Sabrina Mahlous, having its professional address at 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to the 69,000,000 (sixty-nine million) shares of the Company with a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each for a subscription price of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) per share and that it fully pays them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 69,000 (sixty-nine thousand Euros).

The aggregate amount of EUR 69,000 (sixty-nine thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate on 8 April 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fifth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower the Board of Directors of the Company to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised share capital, which is hereby set at EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, incorporation of reserves or in any other manner.

The Board of Directors is further empowered to determine the place and date of the issue or the successive issues of new shares under the authorised share capital, the issue price and the terms and conditions of the subscription of the new shares.

The Board of Directors is further authorised to waive or to limit the preferential subscription rights of the existing shareholders upon issuance of new shares under the authorised share capital.

Such authorisation shall be valid for a period expiring 5 (five) years after the date hereof and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised share capital which up to then will have not been issued by the Board of Directors.

The Meeting hears the report of the sole director drawn up in accordance with the terms of article 32-3 (5) of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies which has been read by the Chairman to the Meeting (the Report) regarding the authorization granted to the board of directors of the Company (the Board of Directors) and a copy of which has been tabled to the Meeting.

As a consequence, the Meeting resolves that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the eighth resolution below.

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint Boaz Misholi, born on 11 November 1951 in Israel, and professionally residing at 72 Pinchas Rosen Road, Tel-Aviv 69512, Israel, and Joseph Saliah, born on 3 September 1951 in Israel, and professionally residing at 72 Pinchas Rosen Road, Tel-Aviv 69512, Israel, as directors of the Company, effective as of and including the date of the present Meeting, for a period of six years.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby severally grants power and authority to any of the directors of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually under their sole signature register on behalf of the Company the split and the issue of new shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the Articles. As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

"Chapter I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There exists among the shareholders and all those who may become holders of the shares, a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Aura Europe S.A." (the Company).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

2.2 The Board of Directors shall only have the right to set up offices, administrative centres and agencies in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Corporate Objects. The object of the Company is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxemburg or foreign enterprises;

(b) to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(c) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, of fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees;

- (d) to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (e) to borrow funds and issue bonds and other securities; and
- (f) to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company exists for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital - Shares - Rights and obligations of shareholders

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 100,000 (one hundred thousand Euros), represented by 100,000,000 (one hundred million) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each (the Ordinary Shares).

5.2 Without prejudice to article 5.6 below, the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The Board of Directors is authorised to increase the share capital of the Company by up to EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) represented by 300,000,000 (three hundred million) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each.

5.4 As a consequence, the Board of Directors is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new Ordinary Shares to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating reserves or profits carried forward or in any other manner, including the exercise of warrants and the conversion of convertible bonds;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the Ordinary Shares, the issue price, with or without a premium, the date from which the Ordinary Shares shall bear dividend and the terms and conditions of subscription and payment of the Ordinary Shares;

(c) waive or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of Ordinary Shares to be paid up in cash.

5.5 The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years from the date hereof and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders as to the Ordinary Shares of the authorised share capital which will not have been issued by the Board of Directors before then.

5.6 Each time the Board of Directors acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed share capital, and the Board of Directors or any person authorised by the Board of Directors shall state such amendment in the form prescribed by law.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or bearer form.

6.2 For so long as registered shares are outstanding, a register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

6.3 Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent, per year calculated from the date when payment was due.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Chapter III. Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members and not more than eleven (11) members. The directors of the Company may be shareholders or not. A director is appointed for a term which may not exceed six (6) years. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

7.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors - Conflicts of interests.

8.1 The Board of Directors will elect a chairman from among its members. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Any director shall have access to any information transmitted to the Board of Directors at any time upon his request.

8.4 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

8.5 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.6 The Board of Directors will meet as often as the Company's interests or the Law so require, or each time two directors at least so require (or one director, where the Company only has one).

8.7 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

8.8 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

8.9 The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.10 The meetings shall be held, as a rule, in the Grand-Duchy of Luxembourg, at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

8.11 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy. The signed proxy may be sent to the agent or to the Board of Directors by regular mail, courier or email.

8.12 A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.13 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

8.14 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if a quorum of at least half of its members are present or represented.

8.15 All resolutions of the Board of Directors shall require a simple majority of the Directors present or represented at the board meeting in which the quorum requirements set forth in the present article are met. In case of a tied vote, the Chairman shall have a casting vote.

8.16 In urgent cases the Board of Directors can take decisions in writing. Any decisions in writing should be initialised and conducted in and from the Grand Duchy of Luxembourg. These decisions shall be as valid as if they had been taken by a meeting of the Board of Directors, provided that they have been approved and signed by all members of the Board of Directors without exception. Such approvals and signatures can figure on one sole document or on multiple copies of one and the same minutes and can be sent to the attention of the Board of Directors of the Company by regular mail, courier or email to form together evidence of a resolution being validly adopted by the Board of Directors, provided in the last alternative that the original hard copy of the signed minute be sent to the Company shortly thereafter.

8.17 If a director, or a person closely associated with a director, has a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors, the director shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholder shall be informed of those cases in which a director, or the person closely associated with such a director, had a personal interest contrary to that of the Company. For the purposes of these Articles, the terms person closely associated with a director shall have the same meaning as the one set forth for the terms person closely associated with a person discharging managerial responsibilities within an issuer of financial instruments in EC Directive 2004/72 (as it may be amended from time to time).

8.18 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.19 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

8.20 If a decision of the Board of Directors relates to standard transactions concluded in normal market conditions, the terms of article 8.16 through article 8.18 of these Articles shall be applicable mutatis mutandis.

Art. 9. Rules and Minutes of Meetings of the Board of Directors.

9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers.

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

11.3 The Board of Directors may appoint a person, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

11.4 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two (2) directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification.

12.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

12.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit.

13.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

13.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 14. Confidentiality. Any member of the Board of Directors and whoever called to participate in the Meetings of the Board of Directors, even after cessation of his functions, has the duty to keep secrecy on all information on the Company he disposes of and the divulgence of which would be harmful or would risk to be harmful to the interests of the Company, to the exception of those cases where such divulgence of sensible information is prescribed or allowed by law or decree applicable to public limited companies (sociétés anonymes) or where such divulgence is in the public interest as defined by the law and the jurisdiction of the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter IV. General meetings of shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Law and these Articles.

Art. 16. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

16.1 The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of the month of May at 11 a.m. local time.

16.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

16.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

16.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 17. Proceedings - Vote.

17.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

17.2 It shall be necessary to call a General Meeting within a month whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so by written notice. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

17.3 The convening notices for all general meetings of the shareholders will contain the agenda of the meeting and will be published twice with an eight day interval and at least eight days before the date of the meeting in the Luxembourg Official Gazette and in a nationwide daily newspaper. Registered letters may also be sent to shareholders registered in the share register (if any) eight days before the meeting but if such registered letters are also sent while the convening notices are published according to the preceding sentence, the Board of Directors need not evidence that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

17.4 All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

17.5 If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

17.6 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person as his proxy, who need not be shareholder, which proxy may be sent to the agent or the Company by regular mail, courier or email.

17.7 Except as otherwise required by the Law, any shareholder has the right to vote in writing by correspondence. The vote must be communicated to and received by the Company at latest until 11:59 p.m. on the day prior to the date of the General Meeting. The form of vote sent to the shareholder by correspondence must indicate:

- (a) the exact reference to the shareholder exercising his right to vote in writing;
- (b) the exact reference to the General Meeting convened including the date and the place and the affirmation that the convening notice had been received and taken account of prior to the proceeding of the written vote;
- (c) the exact reference to the agenda item as communicated in the notice convening the General Meeting; and
- (d) an explicit reference to the resolutions envisaged by the notice and a clear voting statement on whether the proposed resolution shall be accepted or refused; in the case of abstention this must be expressed explicitly.

17.8 All written votes that are not received by the Company within the time limit set out in article 17 or that do not indicate unmistakably acceptance, refusal or abstention shall be deemed null and void.

17.9 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

17.10 Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

17.11 Except as otherwise required by the Law, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

17.12 The chairman of the General Meeting shall be elected by a vote of the General Meeting from amongst persons entitled to attend the General Meeting put forward by shareholders present or represented at the General Meeting.

17.13 Before the election of the chairman, no other substantial or formal action can be taken.

17.14 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

17.15 The General Meeting, upon the request of a shareholder, shall not be authorised to add, remove or alter items included in the agenda without the unanimous approval of all the shareholders of the Company, i.e 100% of the share capital of the Company.

17.16 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

17.17 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Chapter V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 19. Annual Accounts.

19.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company and the board's report in the form required by the Law.

19.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the auditor who will thereupon draw up his report.

19.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the auditor's report and such other documents as may be required by the Law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 20. Distribution of Profits.

20.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

20.2 Every year five (5) per cent, of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

20.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

20.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

20.5 Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Law.

20.6 The share premium account of the Company may be distributed in full, in one or several times, to the shareholders, within the limits set forth by applicable law and the Board of Directors is empowered to make distributions taken from the share premium account of the Company. The Board of Directors shall determine the terms and conditions of the distributions taken from the share premium account, and the Board of Directors shall in particular determine the amount to be paid, the payment date and the nature of the payment (i.e. in cash or in kind).

20.7 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the repayment of the nominal value of the shares without reducing the corporate capital.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 22. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

Chapter VII. General provision

Art. 23. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800 (one thousand eight hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Aura Europe S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Sigismond à L-2537 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.469 (la Société), constituée en vertu d'un

acte de Maître Jean-Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N ° 956 du 23 mai 2007.

L'Assemblée est présidée par Sabrina Mahlous, juriste, résidant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste, résidant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Natalie Guelfi, juriste, résidant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ensemble comme le Bureau.

L'Actionnaire de la Société représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire représenté à l'Assemblée, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera également annexée aux présentes afin d'être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il apparaît sur une liste de présence que 100 (cent) actions, d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société s'élevant à EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour. L'actionnaire représenté à l'Assemblée déclare qu'il a préalablement été informé de l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Division des 100 (cent) actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) chacune en 31.000.000 (trente-et-un millions) d'actions ayant une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune.

(3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 69.000 (soixante-neuf mille Euros), afin de porter le capital social nominal de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros), représenté par 31.000.000 (trente-et-un millions) d'actions ayant une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune, à un montant de EUR 100.000 (cent mille Euros), représentée par 100.000.000 (cent millions) d'actions, par voie de l'émission de 69.000.000 (soixante-neuf millions) de nouvelles actions de la Société.

(4) Souscription et paiement de l'augmentation de capital social de la Société par Aura Investments Limited au moyen d'un apport en numéraires.

(5) Autorisation au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société et de renoncer à ou de limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires.

(6) Nomination de messieurs Boaz Misholi et Joseph Saliah en tant qu'administrateurs de la Société.

(7) Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y inscrire les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorisation de signer ledit registre.

(8) Modification, nouvelle numérotation et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité.

(9) Divers.

III. après délibération, l'Assemblée a voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diviser les 100 (cent) actions existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) chacune en 31.000.000 (trente-et-un millions) d'actions ayant une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune.

Par conséquent, l'Assemblée décide que l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) sera modifié en conséquence, et sera formulé tel qu'indiqué dans la huitième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 69.000 (soixante-neuf mille Euros), afin de porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros), représenté par 31.000.000 (trente-et-un millions) d'actions ayant une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune, à un montant de EUR 100.000 (cent mille Euros), représentée par 100.000.000 (cent millions) d'actions, par voie

de l'émission de 69.000.000 (soixante-neuf millions) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'acter que la souscription et la libération de l'augmentation de capital mentionnée dans la troisième résolution ci-dessus s'effectueront de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'actionnaire unique de la Société, Aura Investments Ltd, ayant son siège social au 72 Pinchas Rosen Road, Tel-Aviv 69512 (Israël), immatriculé auprès du Registre de Commerce israélien sous le numéro 52-003827-4, représentée par Sabrina Mahlous, juriste, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé, déclare souscrire aux 69.000.000 (soixante-neuf millions) d'actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune, pour un montant de souscription de EUR 0,001 (un millième d'Euro) par action, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 69.000 (soixante-neuf mille Euros).

Le montant de EUR 69.000 (soixante-neuf mille Euros) est dès lors à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage daté du 8 avril 2008, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation au Conseil d'Administration de la Société afin d'augmenter le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital social autorisé, qui est dès lors établi à EUR 300.000 (trois cent mille Euros), en une ou plusieurs tranches successives, au moyen de l'émission de nouvelles actions payées en numéraire ou en nature, par la conversion de dettes ou l'incorporation de réserves ou de toute autre manière.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à déterminer les lieux et dates des émissions ou émissions successives de nouvelles actions dans les limites du capital social autorisé, le prix d'émission ainsi que les conditions de la souscription de nouvelles actions.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à renoncer à ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants lors de l'émission de nouvelles actions dans les limites du capital social autorisé.

Cette autorisation sera valable pendant une période arrivant à expiration 5 (cinq) ans après la date des présentes, et pourra être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'auront pas encore été émises par le Conseil d'Administration d'ici à cette date.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'administrateur unique établi conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et lu par le Président de l'Assemblée (le Rapport). Un exemplaire de ce rapport portant sur l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) a été soumis à l'Assemblée.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur indiquée dans la huitième résolution ci-dessous.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Boaz Misholi, né le 11 novembre 1951 en Israël, résidant professionnellement à 72 Pinchas Rosen Road, Tel-Aviv 69512, Israël, et M. Joseph Saliah, né le 3 septembre 1951 en Israël, résidant professionnellement à 72 Pinchas Rosen Road, Tel-Aviv 69512, Israël, en tant qu'administrateurs de la Société à compter de la date de la présente Assemblée (incluse) et pour une durée de six ans.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier et registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde par conséquent pouvoir et autorisation de manière individuelle à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour inscrire, pour le compte de la Société individuellement et sous leur seule signature, la division et l'émission de nouvelles actions de la Société dans le registre d'actionnaires de la Société et signer ledit registre.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts. Par conséquent, l'Assemblée décide en outre de procéder à la nouvelle numérotation et à la refonte intégrale des Statuts, et dans la mesure du nécessaire, d'insérer ou de modifier les titres inclus dans les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} .- Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société anonyme prenant la dénomination de "Aura Europe S.A." (la Société).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

2.2 Le Conseil d'Administration a seulement le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est:

(a) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(b) d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant,

(c) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties;

(d) d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(e) d'emprunter des fonds et d'émettre des obligations et autres titres; et

(f) d'entreprendre toute opération directement ou indirectement liée à son objet social.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social - Actions - Droits et obligations des actionnaires

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 100.000 (cent mille Euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune (les Actions Ordinaires).

5.2 Sous réserve de l'article 5.6 ci-dessous, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société dans la limite de EUR 300.000 (trois cents mille Euros), représenté par 300.000.000 (trois cent millions) d'actions ayant une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euros) chacune.

5.4 En conséquence, le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

(a) augmenter le capital social en une seule fois ou par tranches successives par émission d'Actions Ordinaires nouvelles, libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves, de bénéfices reportés ou de toute autre manière, y compris l'exercice de warrants et la conversion d'obligations convertibles;

(b) fixer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives d'Actions Ordinaires, le prix d'émission, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les Actions Ordinaires donneront lieu à des dividendes et les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions Ordinaires;

(c) renoncer au droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'Actions Ordinaires contre apports en espèces.

5.5 Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la date des présentes et elle peut être renouvelée par décision d'une assemblée générale extraordinaire quant aux Actions Ordinaires du capital social autorisé qui, d'ici là, n'auraient pas été émises par le Conseil d'Administration.

5.6 Chaque fois que le Conseil d'Administration aura procédé à une augmentation de capital telle qu'autorisée plus haut, le présent article des Statuts se trouvera modifié de manière à refléter l'augmentation intervenue, et cette modification sera constatée dans la forme prescrite par la loi par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société peuvent être nominatives ou au porteur.

6.2 Tant que des actions nominatives sont encore en circulation, un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.6 Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.7 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Chapitre III.- Gestion - Surveillance

Art. 7. Nomination et révocation des Administrateurs.

7.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres et pas plus de onze (11) membres. Les administrateurs de la Société peuvent être des actionnaires ou non. Un administrateur est nommé pour un mandat ne pouvant pas dépasser six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 Les membres sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles.

7.3 En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration pour cause de décès, retraite ou autre motif, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire par vote à la majorité un administrateur qui assurera l'intérim jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration - Conflits d'intérêts.

8.1 Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des votes des membres présents ou représentés.

8.3 Tout administrateur a le droit d'accéder sur demande à toute information transmise au Conseil d'Administration à tout moment.

8.4 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

8.5 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.6 Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société ou la Loi, ou à la demande de deux administrateurs au moins (ou d'un administrateur dans le cas où la Société n'en possède qu'un).

8.7 Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Une convocation à chaque réunion du Conseil d'Administration sera envoyée par écrit à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances devra brièvement être indiquée dans l'avis de convocation à la réunion du Conseil d'Administration.

8.8 Une telle convocation par écrit n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion, et s'ils indiquent qu'ils ont été dûment informés et qu'ils ont connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à l'avis de convocation par écrit, envoyé par courrier, par télécopie ou par e-mail avec signature électronique (reconnue valable au Luxembourg) à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Une convocation par écrit séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues aux lieux et dates indiqués dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

8.9 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

8.10 Les réunions doivent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg, au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

8.11 Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. La procuration signée peut être envoyée au mandataire ou au Conseil d'Administration par courrier simple, par coursière ou par e-mail.

8.12 Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

8.13 Chaque administrateur peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet (i) que tous les administrateurs assistant à la réunion puissent être identifiés, (ii) que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement, (iii) qu'une participation effective à la réunion soit diffusée sans interruption et (iv) que les administrateurs puissent librement délibérer et participer à la réunion. La participation à une réunion par les moyens précités est équivalente à une participation en personne à ladite réunion qui est censée se tenir au Luxembourg.

8.14 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si un quorum consistant en au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée.

8.15 Toutes les résolutions du Conseil d'Administration requièrent la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés aux réunions du Conseil d'Administration lorsque les exigences du quorum telles que décrites dans le présent article sont satisfaites. En cas d'égalité, le Président aura une voix prépondérante.

8.16 Dans les situations d'urgence, le Conseil d'Administration peut prendre des décisions par écrit. Toute décision écrite doit commencer et être conduite à partir du Grand-Duché de Luxembourg. Ces décisions sont aussi valables que si elles avaient été prises par une réunion du Conseil d'Administration, pour autant qu'elles aient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. De telles approbations et signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'un seul et même procès-verbal et peuvent être envoyées à l'attention du Conseil d'Administration de la Société par courrier simple, par coursier ou par e-mail dans le but de constituer une résolution valablement adoptée par le Conseil d'Administration, pour autant que dans ce dernier cas le document original du procès-verbal signé soit envoyé à la Société peu de temps après.

8.17 Si un administrateur, ou une personne étroitement associée à un administrateur, ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration, l'administrateur sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur, ou la personne étroitement associée à un tel administrateur, avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société. Pour les besoins de ces statuts, l'expression personne étroitement associée à un administrateur ont la même signification que celle prévue pour l'expression personne étroitement liée à une personne exerçant des responsabilités dirigeantes au sein d'un émetteur d'instruments financiers par la Directive 2004/72/CE (telle qu'elle pourra être modifiée).

8.18 Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputées valables.

8.19 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

8.20 Si une décision du Conseil d'Administration se rapporte à des transactions courantes conclues dans les conditions normales du marché, les dispositions des articles 8.16 à 8.18 des présents Statuts sont applicables mutatis mutandis.

Art. 9. Règlement et décisions du Conseil d'Administration.

9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est pourvu des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs conférer des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, qui auront toute autorité pour agir pour le compte de la Société dans tous les domaines concernant la gestion journalière et les affaires de la Société.

11.3 Le Conseil d'Administration pourra nommer une personne en tant que représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée en tant que membre du conseil d'administration. Un tel représentant permanent

agira à sa discrétion, au nom et pour le compte de la Société, et pourra engager la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

11.4 En toutes circonstances, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation.

12.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté concernant des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

12.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Révision des comptes.

13.1 Les transactions de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou, selon que la loi l'exige, par un réviseur d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes seront élus pour un mandat qui ne devra pas dépasser six ans, et sera(seront) éligible(s) pour une nouvelle nomination.

13.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires de la Société avec ou sans motif.

Art. 14. Confidentialité. Tout membre du Conseil d'Administration et toute personne appelée à participer aux réunions du Conseil d'Administration, même après cessation de ses fonctions, est tenu de respecter les règles de confidentialité concernant toutes informations sur la Société dont il dispose et dont la divulgation nuirait ou risquerait de nuire aux intérêts de la Société, à l'exception des cas dans lesquels une telle divulgation d'informations importantes est prescrite ou autorisée par la loi ou par un décret applicable aux sociétés anonymes, ou lorsque ladite divulgation relève de l'intérêt public tel que défini par la loi et les juridictions du Grand Duché de Luxembourg.

Chapitre IV.- Assemblées générales des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle dispose des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les Statuts.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires - Autres Assemblées Générales.

16.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai, à 11 h du matin heure locale.

16.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

16.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

16.4 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 17. Procédure - Vote.

17.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

17.2 L'Assemblée Générale devra être convoquée dans un délai d'un mois lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert par écrit. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront indiquer l'ordre du jour.

17.3 Les convocations à toutes les assemblées générales des actionnaires devront contenir l'ordre du jour de l'assemblée et seront publiées à deux reprises à huit jours d'intervalle et au minimum huit jours avant la date de l'assemblée dans le Journal Officiel luxembourgeois ainsi que dans un quotidien de portée nationale. Des courriers recommandés pourront également être envoyés aux actionnaires figurant au registre des actionnaires (s'il y en a) dans un délai de huit jours avant l'assemblée, toutefois si l'envoi desdits courriers recommandés a lieu en même temps que la publication des convocations conformément aux précédentes, le Conseil d'Administration n'aura pas besoin de prouver que cette formalité a été accomplie.

Si toutes les actions sont nominatives, les avis de convocation peuvent être envoyés uniquement par courrier recommandé.

17.4 Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

17.5 Chaque fois que l'ensemble des actionnaires est présent ou représenté et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

17.6 Tout actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant par écrit un mandataire, actionnaire ou non, dont la procuration pourra être envoyée au mandataire ou à la Société par courrier simple, coursier ou e-mail.

17.7 Sauf prescription contraire de la Loi, tout actionnaire est autorisé à voter par courrier écrit. Le vote doit être communiqué et reçu par la Société au plus tard à 23h59 le jour précédant la date de l'Assemblée Générale. Le bulletin de vote envoyé à l'actionnaire par courrier doit indiquer les éléments suivants:

(a) la référence exacte à l'actionnaire exerçant son droit de vote par écrit;

(b) la référence exacte à l'Assemblée Générale convoquée, comprenant la date et le lieu, ainsi que l'accusé de réception de la convocation et la confirmation que la convocation a été prise en compte avant de procéder au vote par écrit;

(c) la référence exacte aux points de l'ordre du jour tel que communiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale; et

(d) une référence explicite aux décisions envisagées par la convocation et un vote clair indiquant si la résolution proposée doit être acceptée ou refusée. En cas d'abstention, l'abstention doit être expressément indiquée.

17.8 Tous les votes par écrit qui n'ont pas été reçus par la Société dans le délai indiqué à l'article 17 ou qui n'indiquent pas explicitement l'acceptation, le refus ou l'abstention seront considérés comme nuls et non avenue.

17.9 Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

17.10 Chaque action donne droit à une (1) voix.

17.11 Excepté dans les cas prévus par la Loi, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votant, sans qu'un quorum ne soit requis.

17.12 Le président de l'Assemblée Générale sera élu par un vote de l'Assemblée Générale parmi les personnes habilitées à assister à l'Assemblée Générale par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

17.13 Aucune autre démarche formelle ou substantielle ne peut être entreprise avant l'élection du président.

17.14 Avant le commencement de toute délibération, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur constituent ensemble le bureau de l'Assemblée Générale.

17.15 L'Assemblée Générale n'est pas autorisée, sur demande d'un actionnaire, à ajouter, supprimer ou modifier des termes figurant dans l'ordre du jour sans l'accord unanime de tous les actionnaires de la Société, c'est-à-dire 100 % du capital social de la Société.

17.16 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

17.17 Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale devraient être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Comptes Annuels.

19.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société et le rapport du conseil dans la forme requise par la Loi.

19.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle le bilan et le compte de pertes et profits accompagnés du rapport et des documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

19.3 Le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 20. Répartition des Bénéfices.

20.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des pertes et profits après déduction des frais généraux, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

20.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social émis.

20.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

20.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

20.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à déclarer et à distribuer des acomptes sur dividendes conformément aux prescriptions légales.

20.6 Les primes d'émission de la Société peuvent être distribuées en entier, en une ou plusieurs fois, aux actionnaires, dans les limites fixées par la loi et le Conseil d'Administration est autorisé de faire des distributions des primes d'émissions de la Société. Le Conseil d'Administration détermine les modalités et les conditions des distributions des primes d'émissions, et le Conseil d'Administration détermine en particulier le montant à payer, la date de paiement et la nature du paiement (c'est-à-dire en espèce ou en nature).

20.7 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au reversement de la valeur nominale des actions sans réduire le capital social.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale qui délibérera comme en matière de modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 23. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.800 (mille huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: S. Mahlous, M-A. Claret de Fleurieu, N. Guelfi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, LAC/2008/15420. — Reçu trois cent quarante-cinq euros Eur 0,50% = 345.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062861/5770/853.

(080069814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Megaland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 100.408.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

MEGALAND HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.408

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008062240/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

MOOR PARK MB 19 Norderstedt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.358.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 mars 2008

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008061735/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

E.M.E.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 21, rue Laach.

R.C.S. Luxembourg B 92.658.

Extrait du contrat de cession de parts et l'assemblée en date du 2 avril 2008

Répartition des parts après cession

Le capital de la société est de 12.500,00 EURO divisé en 125 parts sociales de 100,00 EURO chacune, intégralement libérées en espèces. La propriété des parts se répartit comme suit: 125 parts sociales Madame Francine SMETS

125 parts sociales

Octroi d'un pouvoir de signature

La société sous forme de société unipersonnelle se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'associée ou soit par la signature conjointe de l'associée et du gérant technique.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps Mouwannes Sarl

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008060819/8390/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Adagio Business Center, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.310.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the second day of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1.- Mrs Catherine PESTOURIE, office manager, residing in L-4941 Bascharage, 85, rue des Prés, and
- 2.- Mr Bernard MANRY, consultant, residing in L-4941 Bascharage, 85, rue des Prés,

both here represented by M^e Nadine HIRTZ, lawyer, with professional residence in Luxembourg by virtue of two proxies given under private seal in Bascharage on April 1st, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form between themselves:

Chapter I- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The public limited liability company will exist under the name of "ADAGIO BUSINESS CENTER"

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the company is to provide all services in relation with the renting of offices. It may proceed to the renting of all kinds of locations furnished or not furnished used as offices, meeting rooms, assistance and logistics for seminars, conferences, receptions and banquets.

It may also proceed to the installation and the renting of computers, archives, garages, phone services, telefax, telex and multimedia exploitations as well as the management of internet sites and administrative help.

The company may also carry out commercial research, statistical studies and marketing for the account of its customers.

The company may take participations in whatsoever form in Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or any other manner, as well as the alienation by sale, exchange or any other manner, of transferable securities of all kinds, the management or the development of the portfolio which it will hold, the acquisition, the transfer and the development of patents and connected licenses.

The company may furthermore carry out all deeds, transactions or operations of commercial, financial, civil, movable or real estate nature relating directly or indirectly to its corporate purpose or which may facilitate or develop its realisation.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II- Capital, shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued capital of sixty thousand euro (EUR 60,000.-), divided into six hundred (600) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share fully paid-in.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III - Board of directors, statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting of the shareholders ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the board of directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, the directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each signed by one or several director(s).

Art. 9. Minutes of the Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, of which one has necessarily to be the signature of the managing director, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom special power has been granted by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV- General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday in February of each year, at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V- Fiscal year, allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI- Dissolution, liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII- Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the September 30th, 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription

The articles of association of the Company having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares
Mrs Catherine PESTOURIE, prenamed,	400
Mr Bernard MANRY, prenamed	<u>200</u>
Total: six hundred shares	600

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand four hundred (2,400.-) Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The number of directors of the company is fixed at three (3) and the number of statutory auditors of the company at one (1).

The following are appointed directors:

- a.- Mrs Catherine PESTOURIE, prenamed
- b.- Mr Bernard MANRY, prenamed
- c.- Mr François MANRY, company director, born in Le Blanc-Mesnil, on February 19th, 1956 residing in F-57700 Hayange, 50, rue de Verdun.

Mrs Catherine PESTOURIE, prenamed, is also appointed as managing director of the company.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

Has been appointed statutory auditor:

MBC AUDITORS LIMITED, a limited liability company, having its registered office at 64 Baker Street, London W1U 7GB. (UK Companies House N ° 06468690).

Their term of its mandate will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

The registered office of the Company is established in L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-Rue

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in French, preceded by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Madame Catherine PESTOURIE, office manager, demeurant à L-4941 Bascharage, 85, rue des Prés, et
 - 2.- Monsieur Bernard MANRY, consultant, demeurant à L-4941 Bascharage, 85, rue des Prés
- tous deux ici représentés par Maître Nadine HIRTZ, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Bascharage le 1^{er} avril 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} - Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société anonyme adopte la dénomination «ADAGIO BUSINESS CENTER»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prestation de tous services en relation avec la location de bureaux. Elle pourra procéder à la location de tous locaux meublés ou non meublés à usage de bureaux, salle de réunions, assistance et logistique pour séminaires, conférences, réceptions et banquets.

Elle pourra également procéder à l'installation et à la location d'ordinateurs, d'archives, de garages, de services téléphoniques, téléfax, télex, d'exploitation multimédia, de gestion de sites internet et toute aide administrative.

La société pourra effectuer des recherches commerciales, des études statistiques et marketing pour le compte de ses clients.

La société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra, en outre, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II- Capital, actions

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social émis de soixante mille euros (60.000,- EUR), divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III- Conseil d'administration, commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont une doit obligatoirement être la signature de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un mandat spécial aura été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de février de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour d'octobre de chaque année et finit le dernier jour de septembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra la dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI- Dissolution, liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 30 septembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre
Madame Catherine PESTOURIE, préqualifiée,	400
Monsieur Bernard MANRY, préqualifié	200
Total: six cents actions	600

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

64068

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ deux mille quatre cents (2.400,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs de la société est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes de la société à un (1).

Sont nommés administrateurs:

a.- Madame Catherine PESTOURIE, préqualifiée

b.- Monsieur Bernard MANRY, préqualifié

c.- Monsieur François MANRY, gérant de sociétés, né à Le Blanc-Mesnil, le 19 février 1956, demeurant à F-57700 Hayange, 50, rue de Verdun.

Madame Catherine PESTOURIE, préqualifiée, est également nommée administrateur-délégué de la société.

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Est nommé commissaire aux comptes:

MBC AUDITORS LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 64 Baker Street, Londres W1U 7GB. (UK Companies House N ° 06468690.)

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, précédé d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Hirtz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 avril 2008. LAC/2008/14489. - Reçu trois cents euros

(Eur 0,5% = 300.-).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008060912/5770/417.

(080067645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

ProLogis Spain XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.320.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis European Developments B.V., a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the commercial register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated on 15 April, 2008.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "ProLogis Spain XXX S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and

transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis European Developments B.V., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 avril 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "ProLogis Spain XXX S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis European Developments B.V., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2008, LAC/2008/16821. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008060928/220/273.

(080067741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Restaurant Le Trésor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 8, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.621.

—
Extrait du contrat de cession de parts en date du 22 décembre 2007

Répartition des parts après cession

Le capital de la société est de 12.500,00 EURO divisé en 100 parts sociales de 125,00 EURO chacune, intégralement libérées en espèces. La propriété des parts se répartit comme suit:

100 parts sociales M. Xiaodong GUO

100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps Mouwannes Sàrl

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008060820/8390/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

ProLogis Spain XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.326.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis European Developments B.V., a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the commercial register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated on 15 April, 2008.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "ProLogis Spain XXVI S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis European Developments B.V., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 avril 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "ProLogis Spain XXVI S.à r.l.".

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis European Developments B.V., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2008, LAC/2008/16817. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008060932/220/273.

(080067862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2008

L'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix:

1. de renouveler les mandats des Administrateurs, M. Pere Portabella Rafols, M. Ricardo Portabella Peralta, M. Serge Cammaert, M. Antonio Sagnier Bassas, Mme Sandra Pasti, M. Jean-Jacques Degroof, M. Arturo Klein et M. Claude Meiers pour une durée de 1 (un) an jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

2. de confirmer M. Pere Portabella Rafols Président du Conseil d'administration pour une durée de 1 (un) an jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

3. de nommer M. Ricardo Portabella Peralta Vice-Président du Conseil d'administration pour une durée de 1 (un) an jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

4. de confirmer M. Ricardo Portabella Peralta aux fonctions d'Administrateur-délégué pour une durée de 1 (un) an jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle 2009.

5. de renouveler le mandat de HRT Révision S.A., 23, Val fleuri, L-1526 Luxembourg, aux fonctions de Réviseur externe pour les comptes annuels sociaux et les comptes consolidés se clôturant au 31 décembre 2008. Le mandat de Réviseur expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

Le Conseil d'administration se compose de huit membres:

Administrateur et Président:

- M. Pere Portabella Rafols

Administrateur-Délégué et Vice-Président:

- M. Ricardo Portabella Peralta

Administrateurs:

- M. Serge Cammaert,
- M. Antonio Sagnier Bassas,
- Mme Sandra Pasti,
- M. Jean-Jacques Degroof,
- M. Arturo Klein,
- M. Claude Meiers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

VENTOS S.A., Société Anonyme

Sandra Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2008061065/1465/40.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Mayo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 84.814.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

MAYO HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.814

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062243/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Kabuki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.896.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008061618/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01710. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.
